

## Evaluation des risques psychosociaux dans le cadre de l'élaboration d'un Document Unique d'évaluation de risques professionnels



Accessibilité  
handicap

### Objectif

- Partager d'un langage commun autour d'une même problématique
- Connaître les différentes méthodologies et outils possibles pour analyser les RPS
- Choisir la plus appropriée en entreprise
- Anticiper les RPS en entreprise avant qu'ils n'apparaissent
- Agir pour prévenir les RPS

### Programme

#### © Théorie (1/2 journée)

##### Les RPS et le Document Unique :

- Pourquoi identifier les RPS en entreprise ?
- Quelques chiffres
- Définition

#### © Pratique (1/2 journée)

##### Etape de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels

- Préparer la démarche de prévention
- Évaluer les risques
- Élaborer un plan d'actions
- Mettre en œuvre les actions
- Évaluer la démarche de prévention

##### Les outils

- Questionnaires
- Guide d'entretien

### Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Support de formation powerpoint
- Echange d'expérience et de pratique

### Modalités d'évaluation des acquis

- Evaluation tout au long de la formation
- Questionnaires sur la représentation du stress avant/après la formation

**Preventech**  
**Formation**

Tél : 01 44 09 70 44 / [www.preventech.net](http://www.preventech.net)



#### Durée

1 jour



#### Quantité

5 à 6 max.



#### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation



#### Personnel concerné

Service des ressources humaines, élus, service sécurité,...



#### Intervenants

Un psychosociologue coach



#### Type

Intra-entreprise



#### Prix

1 650 € HT par groupe, soit 137 € HT par stagiaire pour un groupe de 12 personnes.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.



Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.

#### Rappel de la législation Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.